

C A N A D A  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES  
MUNICIPALITÉ DE LAC-TREMBLANT-NORD

---

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la Municipalité de Lac-Tremblant-Nord, sous la présidence de la Mairesse, tenue le 9 mai 2020, par voie de vidéo conférence, en huis clos, suite à l'Arrêté numéro 2020-008 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 22 mars 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19, à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum.

La Mairesse, Madame Kimberly Meyer

Madame la conseillère : Madame Barbara McDonald  
Messieurs les conseillers : Monsieur Philippe Couture  
Monsieur Peter Richardson  
Monsieur Éric Lessard  
Monsieur Jean Cloutier  
Monsieur Christian de Varennes

La secrétaire-trésorière, Stéphanie Carrière, est présente.

**1. Résolution 2020-05-055 - Adoption de l'ordre du jour**

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Période de questions orales des personnes présentes et spécifiques à l'ordre du jour à l'exception des points reliés à la correspondance;
3. Dépôt et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire et la séance tenue le 4 avril 2020;
4. Ratification des paiements exécutés par chèque;
5. Rapports de la Mairesse :
  - 5.1. Lac-Tremblant-Nord;
  - 5.2. Conseil des Maires de la MRC des Laurentides;
  - 5.3. Mont-Tremblant;
  - 5.4. Rapport des comités Agglo;
6. Proposition établissant les orientations du conseil sur les sujets qui doivent faire l'objet de délibérations lors de la prochaine séance du conseil de l'agglomération de Mont-Tremblant;
7. Règlements :
  - 7.1. Avis de motion : Règlement no. 2020-07 modifiant le Règlement 2019-03 fixant les taux du droit de mutation applicable aux transferts d'immeubles dont la base d'imposition excède 500 000\$;
  - 7.2. Avis de motion : Règlement no. 2020-08 modifiant le Règlement 2019-06 fixant le taux de la taxe foncière pour l'exercice financier 2020 et le taux d'intérêt sur les comptes en souffrance;
  - 7.3. Adoption du projet de Règlement no. 2020-07 modifiant le Règlement 2019-03 fixant les taux du droit de mutation applicable aux transferts d'immeubles dont la base d'imposition excède 500 000\$;
  - 7.4. Adoption du projet de Règlement no. 2020-08 modifiant le Règlement 2019-06 fixant le taux de la taxe foncière pour l'exercice financier 2020 et le taux d'intérêt sur les comptes en souffrance ;
8. Résolutions :
  - 8.1 Dépôt des états financiers;
  - 8.2 Demande de lotissement mineur, matricule 1425-70-8493, lot 5 952 895 du cadastre du Québec;
  - 8.3 Adhésion UMQ;
9. Rapport des comités :
  - 9.1 Comité des finances et administration :
  - 9.2 Comité consultatif en urbanisme :
    - 9.2.1 Demande no. DPLOL200005 – Demande de lotissement mineur, matricule 1626-32-1808, lot 5 011 339 du cadastre du Québec;
    - 9.2.2 C.C.U. 2020-03-11 - Demande de dérogation mineure, matricule 1527-60-7452, lot 5 011 291 du cadastre du Québec;
    - 9.2.3 Demande no. DPCAL200008 – Demande d'un permis de construction pour l'agrandissement vertical d'un bâtiment principal, matricule 1527-60-7452, lot 5 011 291 du cadastre du Québec;
    - 9.2.4 Demande no. DPDPL200009 – Demande d'un certificat d'autorisation pour le déplacement d'un immeuble à l'intérieur des marges prescrites, matricule 1527-60-7452, lot 5 011 291 du cadastre du Québec;
10. Acceptation de correspondance :
11. Affaires nouvelles :

12. Période d'intervention des membres du conseil :
13. Deuxième période de questions :
14. Clôture et levée de la séance.

**Il est PROPOSÉ par :** Monsieur le conseiller Christian de Varennes

**ET RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2. **Période de questions orales des personnes présentes et spécifiques à l'ordre du jour à l'exception des points reliés à la correspondance.**
3. **Résolution 2020-05-056 - Séance ordinaire du 4 avril 2020**

**PRENANT ACTE QU'une** copie du procès verbale a été remise à chacun des conseillers au moins 24 heures avant la présente réunion, conformément à la Loi.

**Il est PROPOSÉ par :** Monsieur le conseiller Philippe Couture

**ET RÉSOLU :**

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire et de la séance extraordinaire du conseil municipal tenues le 4 avril 2020.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

4. **Résolution 2020-05-057 - Ratification du journal de décaissement**

**Il est PROPOSÉ par :** Monsieur le conseiller Jean Cloutier

**ET RÉSOLU DE RATIFIER** le journal de décaissements pour la période du 1er au 30 avril 2020 et d'approuver et de confirmer les débours effectués pendant cette même période pour une somme totale de 48 705,86 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

5. **Rapports de la Mairesse :**

- 5.1. Lac-Tremblant-Nord;
- 5.2. Conseil des Maires de la MRC des Laurentides;
- 5.3. Ville de Mont-Tremblant; et,
- 5.4. Rapport des comités Agglo.

6. **Résolution 2020-05-058 - Proposition établissant les orientations du conseil sur les sujets qui doivent faire l'objet de délibérations au conseil de l'agglomération de Mont-Tremblant**

**CONSIDÉRANT** l'exposé de la Mairesse sur les sujets inscrits à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant et la position qu'elle entend prendre sur chacun de ces sujets, conformément à l'article 61, 2<sup>e</sup> alinéa de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations L. Q. c.29*;

**Il est PROPOSÉ par :** Monsieur le conseiller Éric Lessard

**ET RÉSOLU DE MANDATER** la Mairesse ou le maire suppléant à prendre toutes les décisions qu'elle jugera appropriées sur les sujets énumérés à l'ordre du jour de la séance du conseil d'agglomération du 11 mai 2020 déposé par la Mairesse séance tenante, en se basant sur l'information présentée lors de la présente séance et ce, dans le meilleur intérêt de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord et de ses citoyens.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

7. **Règlements :**

**7.1 AVIS DE MOTION : Règlement no. 2020-07 modifiant le Règlement 2019-03 fixant les taux du droit de mutation applicable aux transferts d'immeubles dont la base d'imposition excède 500 000\$**

AVIS DE MOTION est donné par Madame la conseillère Barbara McDonald qu'il y aura adoption du premier projet de règlement intitulé : «Règlement no. 2020-07 modifiant le Règlement 2019-03 fixant les taux du droit de mutation applicable aux transferts d'immeubles dont la base d'imposition excède 500 000\$», est déposé

séance tenante.

Tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de Règlement no. 2020-07 modifiant le Règlement 2019-03 fixant les taux du droit de mutation applicable aux transferts d'immeubles dont la base d'imposition excède 500 000\$ et dispense de lecture dudit règlement est accordée.

**7.2 AVIS DE MOTION : Règlement no. 2020-08 modifiant le Règlement 2019-06 fixant le taux de la taxe foncière pour l'exercice financier 2020 et le taux d'intérêt sur les comptes en souffrance.**

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Eric Lessard qu'il y aura adoption du premier projet de règlement intitulé : «Règlement no. 2020-08 modifiant le Règlement 2019-06 fixant le taux de la taxe foncière pour l'exercice financier 2020 et le taux d'intérêt sur les comptes en souffrance », est déposé séance tenante.

Tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de Règlement no. 2020-08 modifiant le Règlement 2019-06 fixant le taux de la taxe foncière pour l'exercice financier 2020 et le taux d'intérêt sur les comptes en souffrance et dispense de lecture dudit règlement est accordée.

**7.3 Résolution 2020-05-059 - Adoption du projet de Règlement no. 2020-07 modifiant le Règlement 2019-03 fixant les taux du droit de mutation applicable aux transferts d'immeubles dont la base d'imposition excède 500 000\$**

**CONSIDÉRANT QU'UN** avis de motion a dûment été donné séance tenante par Madame la conseillère Barbara McDonald;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Philippe Couture**

**ET RÉSOLU :**

**D'ADOPTER** le projet de Règlement no. 2020-07 modifiant le Règlement 2019-03 fixant les taux du droit de mutation applicable aux transferts d'immeubles dont la base d'imposition excède 500 000\$

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**7.4 Résolution 2020-05-060 - Dépôt du projet de Règlement no. 2020-08 modifiant le Règlement 2019-06 fixant le taux de la taxe foncière pour l'exercice financier 2020 et le taux d'intérêt sur les comptes en souffrance**

**CONSIDÉRANT QU'UN** avis de motion a dûment été donné séance tenante par Monsieur le conseiller Eric Lessard.

**II EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Peter Richardson**

**ET RÉSOLU :**

**D'ADOPTER** le projet de Règlement no. 2020-08 modifiant le Règlement 2019-06 fixant le taux de la taxe foncière pour l'exercice financier 2020 et le taux d'intérêt sur les comptes en souffrance.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**8. Administration**

**8.1 Résolution 2020-05-061 - Dépôt des états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019.**

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Jean Cloutier**

**ET RÉSOLU**

**QUE** le conseil municipal accepte le rapport financier de la Municipalité de Lac-Tremblant-Nord pour l'année 2019 tel que déposé, ainsi que le rapport de l'auditeur préparé par M. Benoit Reid CPA auditeur CA. QU'une copie desdits rapports soient transmis au Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation, en conformité avec l'article 176.2 du Code municipal.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**8.2 Résolution 2020-05-062 - Demande de lotissement mineur, matricule 1425-70-8493, lot 5 952 895 du cadastre du Québec;**

CONSIDÉRANT le projet d'opération cadastrale, soit le remplacement des deux lots par un seul lot (remembrement cadastrale) est conforme à la réglementation;

CONSIDÉRANT QU'il n'entraîne pas de dérogation au bâtiment existant et conséquence et qu'aucune dérogation n'est requise pour l'émission du permis de lotissement;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Christian de Varennes**

**ET RÉSOLU :**

**D'APPROUVER** la demande de lotissement mineur.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**8.3 Résolution 2020-05-063 - Adhésion à l'UMQ**

**CONSIDÉRANT** qu'il est souhaitable que la municipalité adhère à la Union des municipalités du Québec.

**IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Barbara McDonald**

**ET RÉSOLU :**

**D'APPROUVER** l'adhésion de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord à l'Union des Municipalités du Québec, et le paiement de la cotisation.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**9. Rapport des comités**

**9.1 Comité des finances et administration : états des revenus et des dépenses pour la période se terminant le 30 avril 2020;**

**9.2 Comité consultatif en urbanisme :**

**9.2.1 Résolution 2020-05-064 - Demande no. DPLOL200005 – Demande de lotissement mineur, matricule 1626-32-1808, lot 5 011 339 du cadastre du Québec;**

**CONSIDÉRANT** le dépôt d'une demande de permis pour le lotissement du lot 5 011 339 et les documents produits;

**CONSIDÉRANT** l'examen de cette demande par les membres du comité consultatif en urbanisme selon tous objectifs et les critères établis au règlement sur le lotissement;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du CCU;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Philippe Couture**

**ET RÉSOLU :**

**D'APPROUVER** la demande de lotissement mineur.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**9.2.2 Résolution 2020-05-065 - Demande de dérogation mineure, matricule 1527-60-7452, lot 5 011 291 du cadastre du Québec;**

**CONSIDÉRANT** le dépôt d'une demande de dérogation mineure pour le nouvel emplacement de la résidence et de tous les documents produits;

**CONSIDÉRANT** l'examen de cette demande par les membres du comité consultatif en urbanisme selon tous les objectifs et les critères établis au règlement sur les dérogations mineures;

**CONSIDÉRANT** que le refus de la dérogation mineure n'entraîne pas de préjudice sérieux au requérant;

**CONSIDÉRANT** que le droit de jouissance du voisin de la propriété adjacente est atteint par la demande de dérogation mineure;

**CONSIDÉRANT** que la demande de dérogation déposée doit respecter les objectifs du plan d'urbanisme concernant les dimensions des terrains où l'isolement, l'aspect sauvage et l'environnement priment ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du CCU;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Eric Lessard**

**ET RÉSOLU :**

**DE REFUSER** la demande de dérogation mineure.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**9.2.3 Résolution 2020-05-066 - Demande no. DPCAL200008 – Demande d'un permis de construction pour l'agrandissement vertical d'un bâtiment principal, matricule 1527-60-7452, lot 5 011 291 du cadastre du Québec;**

**CONSIDÉRANT** le dépôt d'une demande de permis de construction pour la construction d'une fondation habitable et de tous les documents produits;

**CONSIDÉRANT** l'examen de cette demande par les membres du comité consultatif en urbanisme et sa conformité aux dispositions réglementaires de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT** que la topographie actuelle du terrain restera la même et ne sera par rehaussée;

**CONSIDÉRANT** que l'ajout de la fondation ne rehaussera pas la hauteur du bâtiment de façon significative;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du CCU;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Barbara McDonald**

**ET RÉSOLU :**

**D'ACCEPTER** la demande de permis d'agrandissement à l'endroit actuel ou à l'endroit proposé à l'intérieur des marges à respecter.

**AUX CONDITIONS SUIVANTES :**

- Que le remblai de la fondation du côté de la porte patio projeté soit fait de façon à ne pas créer un étage supplémentaire;
- Que la fondation soit protégée contre les intempéries par un crépis de couleur brun, vert, gris ou rouille.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**9.2.4 Résolution 2020-05-067 - Demande no. DPDPL200009 – Demande d'un certificat d'autorisation pour le déplacement d'un immeuble à l'intérieur des marges prescrites, matricule 1527-60-7452, lot 5 011 291 du cadastre du Québec;**

**CONSIDÉRANT** le dépôt d'une demande d'un certificat d'autorisation pour le déplacement d'un immeuble et de tous les documents produits;

**CONSIDÉRANT** l'examen de cette demande par les membres du comité consultatif en urbanisme et sa conformité aux dispositions réglementaires de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT** que la topographie actuelle du terrain restera la même et ne sera par rehaussée;

**CONSIDÉRANT** que l'ajout de la fondation ne rehaussera pas la hauteur du bâtiment de façon significative

**CONSIDÉRANT** la recommandation du CCU;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Philippe Couture**

**ET RÉSOLU :**

**D'ACCEPTER** la demande pour le déplacement de l'immeuble à l'endroit proposé sur une fondation habitable conforme aux plans soumis.

**AUX CONDITIONS SUIVANTES :**

- Que le remblai de la fondation du côté de porte patio projetée soit fait de façon à ne pas créer un étage supplémentaire;
- Que la fondation soit protégée contre les intempéries par un crépis de couleur brun, vert, gris ou rouille;
- Qu'un écran de végétation opaque soit aménagé du côté de la marge latérale droite afin de minimiser l'impact visuelle de la résidence pour le voisin;
- Que la rive soit revégétalisée et remis en état à la fin des travaux.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**10. Acceptation de correspondance;**

**11. Affaires nouvelles ;**

**12. Période d'intervention des membres du conseil ;**

**13. Période de questions ;**

**14. Résolution 2020-05-068 - Clôture et levée de la séance**

**Il est PROPOSÉ par :** Monsieur le conseiller Jean Cloutier

**ET RÉSOLU**

**QUE** la séance soit levée à 11 h 58.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

Madame Kimberly Meyer  
*Mairesse*

---

Madame Stéphanie Carrière  
*Secrétaire-trésorière*